



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRIANCE • COMBADE

Compte-rendu du bureau communautaire du mardi 6 avril 2021

L'an deux mille vingt et un le six avril à 18 h, le BUREAU DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de Châteauneuf-la-Forêt sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Bureau : 29 mars 2021

Nombre de membres : 11

Nombre de membres présents : 9

Etaient présents : BOURLIATAUD Isabelle, COUEGNAS Davis (visio), FORESTIER Joël, LAVAUD Henri, LE GOUFFE Yves, MATINAUD Gilles, RAIGNE Philippe, RIVET Françoise, SAUTOUR Jean-Claude, WAMPACH Joe

Absents excusés : BLANQUET Géraldine

Secrétaire de séance : MATINAUD GILLES

Monsieur le Président fait un mot d'accueil, précise que le dernier bureau a permis le 22 février de présenter la note sur le débat d'orientations budgétaires et qu'il n'y a donc pas eu de compte rendu, n'ayant pas eu de remarques à consigner.

Monsieur le Président présente les projets de budgets primitifs qui vont être proposés au Conseil Communautaire en indiquant les efforts financiers pressentis par rapport à l'année précédente, et le travail conséquent mené par la Vice-Présidente en charge des finances.

Pas de remarques.

Madame Rivet indique qu'un suivi mensuel des budgets sera proposé à chaque bureau (édition d'un compte administratif partiel)

Validation des élus

Monsieur le Président indique que le bureau va être sollicité pour poursuivre la politique d'économies et d'interrogations sur le service public. Il va être demandé à chaque service de faire une présentation de ses activités aux élus.

Madame Rivet indique que c'est nécessaire.

Monsieur Raigné demande combien de présentations doivent avoir lieu. Monsieur le DGS indique 10 à 12. Monsieur Raigné interroge le fait de densifier le nombre de bureaux communautaires.

Monsieur le Président propose de passer les bureaux à une fois tous les 15 jours.

Madame Bourliataud indique que ce rythme serait trop soutenu. Elle indique par ailleurs que Mme Blanquet a fait savoir qu'elle n'était pas disponible les lundis.

M. Raigné demande s'il est possible de faire le bureau plus tard, 18h30 serait idéal.

M. le Président rappelle que les lundis ont été retenus car les autres jours de la semaine sont consacrés aux autres organismes dans lesquels siègent la CCBC et aux communes. Il est acté que les bureaux se tiendront à 18h30 les lundis.

M. Le Président indique qu'un planning va être proposé pour l'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30